



Arnaques aux Panneaux photovoltaïque

Par **yann14**, le **06/11/2013** à **19:15**

Bonsoir à tous. Je viens de lire plusieurs témoignages sur des arnaques aux panneaux photovoltaïque. Je viens d'être démarché par la Sté Ultrasun new génération, dont le siège se trouve à Paris d'après le commercial. En vérifiant auprès du greffe du tribunal de commerce, il se trouve que cette Sté a déménager à Bobigny et ne serait resté qu'un an à sa première adresse. rnVoici ma question: connaissez-vous cette Sté et quel est votre avis? Merci par avance pour les infos.

Par **spacialista**, le **21/11/2013** à **13:12**

BonjourrrrrNous avons ce matin reçu le courrier de l'avocat de cette société. Cet avocat nous réclame 30% (7350€) car nous nous sommes rétractés après le délai de 7 jours, ayant découvert que leur contrat était une monumentale arnaque.rnNous avons été conseillé par EDF.rnCette société est une arnaque. Nous leur avons envoyé un recommandé qui nous est revenu car le destinataire n'habite pas à l'adresse indiquée sur le contrat.rnMr **xxxxxx**, à Neuilly.rnA fuir absolument pour ne pas vous retrouver dans la spirale juridique.rnNous allons nous faire épauler par la répression des fraudes et UFC que choisir.rnNous pensons porter plainte pour tentative d'escroquerie et demander la prise en charge des frais de procédure par la société Ultrasun... si elle existe vraiment à une autre fin que réclamer de l'argent!

Par **Florence76260**, le **23/11/2013** à **16:59**

Bonjour, je suis très inquiète suite à votre message. Nous avons été démarché par ultrasun.

Les propos du commercial était très rassurant. Il nous a assuré qu'il y avait deux signatures pour lancer l'installation. La 1ère pour lancer les procédures et pour voir si nous pouvions avoir des panneaux et la 2ème pour valider l'ensemble du dossier. mais c'est FAUX. La 1ère signature nous a engagé définitivement et nous avons bien sûr dépassé les 7 jours de rétractation. On se sent pris au piège et les 30% à payer sont exorbitants. Pourquoi pensez-vous que le contrat est une arnaque? Nous sommes censés avoir les panneaux dès la semaine prochaine. Merci de votre retour.

Par **yann14**, le **23/11/2013 à 20:24**

Bonsoir. Vous aurez vos panneaux. L'installation sera certainement exécutée par des professionnels, l'arnaque réside dans le montage financier qui vous force à prendre un crédit (dont vous vous seriez bien passé) en vous disant (sans apporter de preuve) que vous allez gagner de l'argent en revendant l'énergie à ERDF. Le crédit est contracté pour 14 ans au mieux. Ce n'est qu'après ces 14 années que vous allez commencer à rentrer dans votre investissement. Peut-être!

Par **Sabrinaky**, le **24/11/2013 à 08:56**

Bonjour Florence76260
Yann14 a parfaitement raison refusez de tout urgence la pose des panneaux et contactez la banque où ils ont fait le crédit affecté en votre nom. En général il y a un vice de forme sur les bons de commande et donc même si le délai de rétractation est passé vous pouvez encore tout arrêter.
Soyez plus précise de quand date votre bon de commande ?
Avez-vous reçu un quelconque papier depuis et à quel date ?

Par **yann14**, le **24/11/2013 à 11:17**

Bonjour à tous. Pour info et si ça peut servir à d'autres, lorsque j'ai reçu le commercial d'Ultrason et qu'il a eu terminé de me présenter son discours très bien ficelé par ailleurs, je lui ai pris les documents qu'il me présentait en j'en ai fait des photocopies. Curieusement, l'entretien s'est clôt rapidement et je n'ai plus aucune nouvelle depuis... Mais le plus important est qu'il est reparti de notre rendez-vous SANS signature. Il ne faut JAMAIS signer le jour même et toujours prendre le temps de la réflexion. En plus, lorsque c'est vous qui rappelez, c'est vous qui menez la danse. Bonne journée et bon courage.

Par **Florence76260**, le **24/11/2013 à 13:37**

bonjour merci de vos réponses. Je vais appeler demain pour annuler la pose des panneaux.
En fait nous avons eu deux bons de commande. Le 1er a été fait avec un financement par Solfea. Il date du 07/10. Puis ils sont revenus nous faire un bon de commande le 05/11 car Solfea est débordé. Le financement est par Sygma banque. rnJ'ai reçu que deux courriers. Le 1er est d'Ultrason. il date du 14/10. Ce courrier confirme que le dossier a été pris

en compte et qu'il lance l'étude. Il dit également que nous devons signer notre dossier de financement à la fin de l'étude ("votre dossier de financement vous sera adressé dès son acceptation définitive pour signature par l'organisme prêteur").
Le 2ème courrier vient de Sygma banque. il date de 13/11 et nous dit que notre crédit est accepté et qu'il sera lancé dès la pose des panneaux. comment voir si il y a vice de forme sur le bon? comment puis je éviter de payer les 30% demandés? merci beaucoup pour vos messages, je suis vraiment très stressée à cause de ce foutu contrat. bon we

Par **Sabrinaky**, le **24/11/2013 à 14:08**

<http://www.fvd.fr/tout-savoir-sur-la-vente-directe/la-reglementation>
Regardez ce lien sachez que si votre bon de commande n'est pas conforme le crédit affecté sera annulé également.

Par **Florence76260**, le **24/11/2013 à 18:45**

j'ai regardé le site que vous m'avez communiqué.
il manque des éléments dans notre bon de commande:
- le lieu de la signature ("fait à")
- la désignation des produits n'est pas complète. " 1 kit complet de panneaux photovoltaïques " --> il n'y a pas de marque par ex, ni le prix au détail de chaque étape.
- le bon de commande ne reprend pas le coût des mensualités à payer pour le crédit ni le nombre de mensualités.
Donc pour ne rien payer et arrêter la procédure je n'ai juste qu'à appeler la société de crédit et dire que le bon de commande est invalide et que nous ne donnons pas suite ? est-ce que j'évite les coûts d'étude également (noté à 3500€).
merci encore

Par **Sabrinaky**, le **24/11/2013 à 19:25**

Il faut que vous envoyiez un recommandé à la société en dénonçant le bon de commande qui ne respecte pas le code de la consommation et vous citant tous les points où il y a vice de forme. Donnez leur un délai de 8 jours à réception du recommandé pour répondre favorablement à votre demande à savoir l'annulation du bon de commande et du crédit affecté. N'hésitez pas à préciser que vous vous tenez prête à les assigner en justice si vous n'obtenez pas satisfaction. Ensuite je vous conseille d'envoyer un recommandé à la banque en expliquant brièvement l'escroquerie et la non-conformité du bon de commande. Et que vous refusez qu'il débloque sous quel motif que ce soit le moindre sous à la société

Par **yann14**, le **24/11/2013 à 19:29**

Non Florence76260! ECRIVEZ car une parole s'envole mais un écrit reste surtout avec un recommandé avec accusé réception.

Par **Sabrinaky**, le **24/11/2013 à 19:30**

Je vous i laisser mon numero en prive appelez moi si vous voulez

Par **Florence76260**, le **25/11/2013 à 22:33**

nous avons appelé aujourd'hui la personne en charge de la pose de panneaux pour annuler le rdv pris en fin de semaine. rnCe soir, nous avons eu un appel du responsable commercial qui a repris tout l'historique et nous a demandé ce qui bloquait à notre acceptation. il avait réponse à tout, et au bout de 45 minutes nous venions même à redouter de notre choix. il nous a bien dit que si nous rompions le contrat - chose ridicule (dixit), nous devrions 30% de la somme + 3500€ de frais. c'est usant.

Par **Sabrinaky**, le **25/11/2013 à 22:40**

Il ne faut plus repondre aux appels telephonique ils sont tres doues pour amadouer et faire peur. Une personne de mon entourage qui ct fait avoir avaitmeme recu une proposition de 8000 euros si elle n attaquer pas en justice et continuer a payer le pret. Heureusement elle n a pas accepter car en faisant les comptes il y en a environ pour 15000 euros d interet sans compter l estimation de la production qui est exagerer de 2 a 3 fois par rapport a la realite.rnN acceptez aucune proposition sinon vous vous ferez arnaquer une 2nde fois.

Par **manuella91**, le **28/11/2013 à 13:59**

bonjour,rnmoi aussi, arnaque identique, par contre je me suis procuré par la mairie les documents qu'ils avaient envoyés : demande de travaux, lettre de mandat pour leur leguer pouvoir de faire ces démarches en mon nom auprès de la mairie, et la déclaration pour les impots .rnattention ces 3 documents sont de sfaux, car ma signature à été scanner sur ces 3 documents.rncela va me servir pour porter plainet pour usage de faux.rncontrôler vos papiers auprès de la mairie

Par **retraiteedfgdf**, le **10/12/2013 à 21:40**

réponse à Manuella 91rn rnBonjour,rnrnComme je vous l'ai indiqué en message privé, nous avons ici dans le 28 la même "pratique" de Scan de signature et reproduction prohibée .rnqui relève de la procedure penale rappelez moi Tel